

signent quelque chose d'officiel. En outre, un certain nombre de ces gens ont été convoqués au poste de police pour répondre à certaines questions. Ils ont cru par là qu'une sorte d'enquête en règle était en cours et qu'il leur fallait donner les renseignements demandés. Ils se sont crus obligés et forcés de répondre à certaines de ces questions, alors qu'en réalité ce n'était pas le cas. Ils ne sont pas obligés de répondre à quelque question que ce soit, mais si on engageait des poursuites aux termes de l'article 11 de la loi sur l'immigration, l'intéressé serait obligé de répondre aux questions. La façon dont on s'est servi du questionnaire, l'attitude et les méthodes de la Gendarmerie qui a, en fait, presque forcé les gens à se rendre au poste de police et exigé qu'ils signent un tel document, ont causé du tort à la Gendarmerie royale du Canada.

Les gens de Prince-Rupert se souviennent encore d'un autre incident. Ceux qui ont constaté l'attitude qu'ont manifestée un certain nombre de personnes à l'égard de la Gendarmerie royale se souviendront qu'à une ou deux reprises, au cours des quelques dernières années, des difficultés ont opposé la Gendarmerie et la population de Prince-Rupert. Les gendarmes ont été mêlés à des escarmouches, des antagonismes et autres choses du genre. On s'en souvient encore là-bas, on ne l'a pas oublié. En plus de cette vague de fond qui existe encore dans l'esprit de certaines gens, il y a eu la façon dont on s'est servi du questionnaire qui a réveillé tous ces antagonismes qui existaient, bien entendu, de toutes manières. Je crois que la Gendarmerie royale du Canada s'est fait plus de tort en essayant d'obtenir ces renseignements que n'importe qui pourrait lui en faire.

L'hon. M. Fulton: Monsieur le président, même si le député a parlé avec calme, je pense que ses propos pourraient créer un malentendu et laisser une malheureuse impression, si nous ne replaçons pas les choses dans leur vraie perspective encore une fois. Il est vrai que l'on a mésusé du questionnaire dans ce cas, ce seul cas. C'était une erreur. Elle a été redressée et il a été établi bien clairement que le questionnaire n'était pas prévu à cette fin. C'était une erreur dans laquelle il était facile de tomber, mais elle a été réparée.

Quant à la question d'intérêt plus général qu'est celle de savoir si la police devrait inviter les gens à se présenter au quartier général pour être interrogés et interviewés et s'il n'y a pas quelque chose ici qui laisse subodorer l'emploi de la manière forte, voyons un moment ce qui en est. Ces entrevues sont nécessairement longues. Toutes les questions doivent passer par un interprète, de même

que les réponses, qui sont ensuite mises par écrit. Mon honorable ami connaît les Chinois et il sait que ces entrevues prennent beaucoup de temps.

La police devrait-elle aller trouver un Chinois et, se plantant au milieu du restaurant ou de la buanderie avec un interprète, l'interroger pendant deux heures? Ce serait abuser du temps de la personne en cause. De la même façon, devrait-on exiger que deux agents costauds s'installent dans le salon de sa demeure pendant qu'on procède à une entrevue? Non. La façon la plus usuelle, la plus courtoise et la plus sensée de s'y prendre, c'est de demander aux gens de passer par le quartier général pour subir une entrevue et répondre à certaines questions. Que l'on prétende que ce procédé remplit le Chinois de crainte ou que c'est une façon de le contraindre à se rendre au quartier général, créant ainsi une mauvaise impression sur les méthodes de la police, cela semble tout à fait déraisonnable, surtout si l'on songe à l'autre façon de procéder possible. L'autre façon serait une entrevue de deux heures menée sur place, dans le restaurant ou la boutique de l'intéressé, la clientèle écoutant toutes les questions et les réponses, ou encore une entrevue de cette durée menée chez lui. Si l'on s'arrête pour y réfléchir, on verra la chose dans sa juste perspective, je n'en doute pas, et on comprendra que ces méthodes usuellement employées par la police sont bien justifiées et inspirées, dans bien des cas, de sincères égards à l'endroit du public.

M. Bigg: Monsieur le président...

M. Howard: J'aimerais répondre aux observations du ministre, et je remercie le député qui a l'amabilité de me céder la parole. A mon avis, le ministre, au lieu d'éclaircir l'affaire, l'a embrouillée. Voici quelle était la situation dans les colonies chinoises. Une déclaration avait été faite, selon laquelle 11,000 d'entre eux étaient entrés au pays illégalement, et peu importe qu'il se fût agi d'une déclaration officielle ou non. C'est ce que les Chinois ont compris. En outre, des mandats de perquisition ont été exécutés dans un certain nombre d'endroits au pays, juste avant que survienne l'affaire du questionnaire. Nombre de gens de la colonie chinoise, à Prince-Rupert, par exemple, se sont crus, directement ou indirectement, impliqués. Je ne sais pas vraiment ce qu'ils pensaient. Cependant, dans ce contexte, on leur a demandé de se rendre au quartier général de la Gendarmerie et d'y répondre à des questions. Et l'un d'entre eux a dû signer un document. En conséquence, ils sont aussitôt devenus impliqués dans cette affaire.

Je crois que cela remet les choses dans leur véritable perspective. C'est la façon